

République du Sénégal

-----

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

-----

**DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE**

**RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER**

Annexé au projet de loi de finance 2005

Présenté à l'Assemblée Nationale par

Monsieur **Abdoulaye DIOP**, Ministre de l'Economie et des Finances

Octobre 2004

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....</b>	<b>3</b>
<b>II. LES EVOLUTIONS RECENTES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL .....</b>	<b>4</b>
II1. La situation économique du Sénégal en 2003.....	4
II2. Les tendances pour 2004 .....	6
<b>III. LES PERSPECTIVES EN 2005.....</b>	<b>7</b>
III1. Les objectifs et stratégies de développement.....	7
III2. Les politiques sectorielles et les reformes des.....	8
<b>IV. LES FINANCES PUBLIQUES .....</b>	<b>12</b>
IV1. L'exercice budgétaire en 2003.....	12
IV11. Les recettes.....	12
IV12. Les dépenses.....	12
IV2. L'exécution budgétaire en 2004.....	13
IV21. La situation à fin juin 2004.....	13
IV22. Les projections à fin décembre 2004 .....	14
<b>V. LA LOI DE FINANCE DE L'ANNEE 2005 .....</b>	<b>15</b>
V1. Les ressources du budget général .....	15
V11. Les recettes fiscales.....	15
V12. Les recettes non fiscales.....	15
V13. Les dépenses du budget général.....	15
V14. Les dépenses de personnel .....	15
V15. Les autres dépenses courantes .....	15
V16. Les dépenses d'équipement .....	16
V17. Les comptes spéciaux du Trésor .....	16
V18. Le financement du déficit budgétaire .....	16

## INTRODUCTION

Le Rapport Economique et Financier (REF) est un document d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de budget que le Gouvernement soumet chaque année à l'Assemblée Nationale pour le vote de la loi de Finance. Le cadre dans lequel le présent REF est élaboré, tient compte des événements marquants de l'environnement international et de la situation intérieure du pays, dans un contexte de mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, du passage avec succès du dossier du Sénégal au Club de Paris et l'éligibilité du Sénégal à l'initiative du Millenium Challenge Account.

Le REF, associé au projet de loi de Finance 2005, est bâti à partir du cadrage macroéconomique 2005-2007 qui est en cohérence avec le programme triennal de politiques économiques et financières 2003-2005 conclu avec les partenaires au développement. Il traduit la volonté de l'Etat de porter le taux de croissance économique réelle à plus de 6%, tout en consolidant le cadre macroéconomique et en assurant la soutenabilité de la dette publique.

Après la présentation de la situation de l'environnement international et ses perspectives, ainsi que l'évolution récente de la situation économique intérieure, le REF indique les principales orientations que le Gouvernement compte imprimer à la politique économique à partir de 2005. Celles-ci devraient se traduire notamment par l'approfondissement des réformes structurelles et sectorielles et la poursuite de la mise en oeuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Enfin, après avoir mis en exergue le bilan des gestions budgétaires 2003 et 2004, le Rapport Economique et Financier présente les grandes lignes du projet de loi de finance de l'année 2005, dans le contexte d'une dynamique de mobilisation accrue de ressources pour la réduction significative de la pauvreté.

## I. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'économie mondiale, après avoir enregistré une faible activité économique en début 2003, liée principalement à la crise irakienne, a connu un net redressement durant le reste de l'année, tiré par la forte reprise des économies industrialisées (Etats-Unis et Japon) et la vigueur des activités du monde émergent (Chine et Inde). La part de la zone euro dans ce cycle de redressement a été moins dynamique, en raison de la faiblesse de la demande intérieure et l'appréciation de l'euro. En moyenne annuelle, le taux de croissance mondiale est estimé à 3,6% en 2003 contre 2,8% en 2002. En 2004, la vigueur économique mondiale devrait se confirmer, confortée principalement par la consolidation du dynamisme de l'activité américaine, l'embellie de l'économie nipponne et le renforcement de l'intégration de la Chine dans l'économie mondiale. Le taux de croissance mondiale est attendu à 4,5% en 2004. Cependant, en prévision pour 2005, des incertitudes pèsent sur l'environnement économique mondial, soutenues en grande partie par les Etats-Unis, un des moteurs de la croissance de l'économie mondiale. En effet, la dégradation continue des comptes extérieurs américains, l'éventualité d'un relèvement des taux d'intérêt à long terme et le doute sur le marché du change installent le pessimisme dans l'environnement économique américain. La croissance économique mondiale est prévue à 3,7% en 2005.

Aux Etats-Unis, la croissance économique a bénéficié en 2003 du soutien de l'ensemble des composantes de la demande. Estimée en moyenne annuelle à 3,0%, contre 1,9% en 2002, la croissance américaine a été fortement soutenue par la consommation des ménages. En 2004, le dynamisme de l'économie américaine devrait se poursuivre en dépit du ralentissement attendu dans la seconde moitié de l'année. En moyenne annuelle, en 2004, l'expansion économique des Etats-Unis est attendu à 4,1% et devrait s'infléchir à près de 2,9% en 2005.

L'économie japonaise a connu en 2003 une forte croissance qui s'explique en grande partie par le dynamisme de ses partenaires, en particulier de la Chine, à travers la reprise des échanges commerciaux internationaux. La reprise de l'investissement productif, dans un contexte d'amélioration de la situation financière des entreprises, et la robustesse de la consommation privée ont été des facteurs stimulants du rebond de l'activité économique au Japon. La croissance économique, en moyenne annuelle, est estimée à 2,5% en 2003 après une contraction de 0,3% en 2002. La vigueur de l'activité économique devrait se consolider en 2004, avec un taux de croissance attendu à 4,2%. Toutefois, la confirmation de la reprise en 2005 semble exposée aux risques liés au ralentissement de l'activité économique américaine, à une éventuelle dégradation du commerce mondial et à une appréciation du dollar. La croissance de l'économie nipponne pourrait ainsi se replier à 2,3% en 2005.

Dans la zone euro, la reprise de l'activité économique a été timide en 2003. En moyenne annuelle, la croissance économique de la zone euro est estimée à 0,5% en 2003 contre 0,9% un an auparavant. En 2004, l'activité de la zone devrait connaître une accélération et la croissance se situerait à 1,9%, soutenue par l'amélioration de la quasi-totalité des composantes de la demande. En 2005, le redressement économique devrait se poursuivre (2,2%), conforté par la demande mondiale adressée à la zone, en dépit de la présence encore sensible des effets des pertes de compétitivité liées à l'appréciation de l'euro.

Ailleurs, dans le reste du monde en développement, l'économie chinoise s'est affirmée comme un véritable moteur de la croissance économique mondiale au cours de l'année 2003, avec un taux de croissance de plus de 9%. En effet, les importations chinoises ont contribué pour 30% à la progression du commerce mondial. L'économie chinoise a été dopée par la forte demande interne comme externe et a entraîné l'économie mondiale dans son expansion. L'activité du monde émergent devrait rester toujours dynamique en 2004 et 2005, avec des taux de croissance respectifs de 6,1% et de 5,3%. L'économie chinoise pourrait voir sa croissance ralentir en 2004 et en 2005, avec respectivement 8% et 7% de croissance.

S'agissant de l'activité économique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), elle s'est déroulée, en 2003, dans un contexte caractérisé par une appréciation persistante de l'euro vis-à-vis du dollar et la persistance de la crise ivoirienne. En 2003, la croissance économique de l'Union s'est établie à 3% contre 1,3% un an auparavant. Ce regain d'activité découlerait des bons résultats de la campagne agricole dans la plupart des pays membres. La croissance est prévue à 4,6% en 2004 et projetée à 4,4% en 2005.

S'agissant des marchés des matières premières, ils restent caractérisés en 2003 par la poursuite de la flambée des prix pour la plupart des produits, favorisée à la fois par l'intégration de la Chine dans la demande mondiale, par la vigueur des activités économiques dans les pays industrialisés et émergents et par la contraction de l'offre, survenue notamment sur le marché des produits agricoles, suite à des conditions climatiques peu favorables. La tension sur les cours mondiaux devrait se poursuivre en 2004. Toutefois, en 2005, avec le fléchissement attendu de l'économie mondiale, le marché des produits de base pourrait connaître une certaine morosité.

## II. LES EVOLUTIONS RECENTES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL

### II1. LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL EN 2003

L'activité économique a été soutenue en 2003 après le déficit pluviométrique observé en 2002 et qui s'est traduit par un fléchissement de la croissance. En effet, le PIB réel a progressé de 6,5% contre 1,1% en 2002. Cette reprise résulte essentiellement de la relance du secteur primaire qui a enregistré une hausse de 19,8%, compensant ainsi le ralentissement des secteurs secondaire (6,4% en 2003 contre 9,8% en 2002) et tertiaire (4,4% en 2003 contre 5,5% en 2002), induit par la contraction de la production agricole enregistrée un an plus tôt et l'environnement peu favorable pour certains produits d'exportation, notamment l'acide phosphorique.

Après la chute observée en 2002 (-20,6%), **le secteur primaire** s'est redressé en 2003 à la faveur de la relance du sous-secteur agricole. Sa croissance est estimée à 19,8% en 2003.

Le sous secteur de l'agriculture a affiché en 2003 une croissance de 36,3%, en raison de la meilleure répartition dans l'espace et dans le temps de la pluviométrie et des investissements réalisés dans le secteur pour la maîtrise de l'eau d'une part, d'une politique axée sur la promotion et la diversification des produits agricoles, avec notamment les programmes maïs, niébé, sésame d'autre part.

Le **sous secteur de l'élevage** a progressé de 4,2% en 2003 contre une baisse de 6,4% en 2002. Cette performance est imputable aux mesures prises pour le rétablissement rapide du cheptel suite aux intempéries de janvier 2002, auxquelles s'ajoute l'amélioration des taux de croît et d'exploitation, consécutive à l'option de promotion de la production locale.

En raison de la mise en œuvre de la nouvelle orientation définie pour le **sous secteur de la pêche** par les autorités et visant une amélioration de la compétitivité de la pêche industrielle et une meilleure valorisation des ressources halieutiques ainsi que des accords obtenus avec la Mauritanie au profit des pêcheurs sénégalais, le sous-secteur a crû de 4,9% en 2003.

En rapport avec l'objectif de maintien de l'équilibre écologique, la croissance du **sous secteur de la forêt** s'est située à 4% en 2003.

Du fait des effets de la mauvaise campagne agricole de l'année 2002 et d'un environnement peu favorable pour l'acide phosphorique sur le marché mondial, le **secteur secondaire** a observé un ralentissement en 2003 par rapport 2002. Par conséquent, la croissance du secteur est estimée à 6,4% contre 9,8% en 2002.

La baisse de l'activité des **huileries** amorcée depuis 2002 s'est poursuivie en 2003, du fait de l'insuffisance des quantités de graines destinées à la trituration, consécutive à la baisse de la production arachidière en 2002. Ainsi, l'activité dans ce sous-secteur a chuté de 22,8% après la baisse de 9,6% enregistrée en 2002.

Les effets de la campagne agricole de 2002 se sont fait également sentir sur les **autres industries**, notamment à travers l'égrenage de coton et le travail de grain. Le sous-secteur a enregistré une hausse de 1,4% en 2003 après avoir connu un rythme d'activité très soutenu en 2002, avec un taux de croissance qui s'était établi à 11,5%.

Malgré l'ouverture de la mine de Tobène en octobre 2003, les **produits chimiques de base** ont accusé une baisse de 10% en 2003. Cette contre performance serait largement imputable à la diminution de la production d'acide phosphorique consécutive à la dépréciation du dollar par rapport à l'euro.

S'agissant du **sous secteur de l'énergie**, l'ouverture de la nouvelle centrale du Cap des biches, de 30 Mégawatts, ainsi que la disponibilité de l'électricité de Manantali ont permis d'améliorer le niveau de la production énergétique. Ainsi, le sous-secteur a crû de 18,4% en 2003.

Nonobstant l'ouverture tardive de la mine de Tobène, effective en octobre 2003, les **industries extractives** ont fortement progressé (28%) au cours de cette année.

**Le sous secteur des BTP** qui continue d'être le principal moteur de la croissance du secteur secondaire a maintenu son rythme de progression des dernières années. Il a crû de 10,5% en 2003 en raison de la hausse des investissements publics et privés.

Malgré le niveau soutenu de l'activité dans le secteur des télécommunications (10%), et des performances enregistrées dans l'immobilier (6,7%), la croissance du **secteur tertiaire** s'est établie à 4,4% en 2003 contre 5,5% un an plus tôt. Ce ralentissement résulte, en partie, de la décélération du rythme d'activité observée notamment au niveau du commerce, des transports et des autres services, consécutive aux contre performances enregistrées en 2002, dans le sous secteur de l'agriculture. Toutefois, l'activité du Port Autonome de Dakar (PAD) est restée soutenue, suite à la hausse des importations de biens.

La priorité stratégique conférée aux **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication** a permis d'accélérer le développement des télé services par la promotion de l'accès au téléphone et à l'Internet. Ainsi, la croissance du secteur des transports et télécommunications est estimée à 7% en 2003 contre 5,8% en 2002 malgré le ralentissement de l'activité de transport (3,5% en 2003 contre 7,7% en 2002).

Pour ce qui est du **commerce**, la série de réformes initiées, avec notamment la création d'organismes d'appui à la politique commerciale par le renforcement des moyens des structures de régulation, de contrôle et d'informations sur le marché, a permis de contenir le ralentissement du commerce induit par la baisse du rythme de l'activité en 2002. En 2003, le taux de croissance du sous secteur s'est établi à 4,2% contre 5,9% un an plus tôt.

Les services d'éducation et de santé progresseraient, chacun, de 2% en 2003.

Concernant le niveau général des prix, le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation a affiché une stabilité en 2003, tandis que le déflateur du PIB a augmenté de 0,9%, portant ainsi la croissance du PIB nominale à 7,3%.

S'agissant des emplois du PIB, **la consommation finale** a été dynamique, grâce à la bonne tenue de la consommation finale des ménages qui progresserait de 7% malgré les effets de la mauvaise campagne agricole de 2002 sur les revenus du monde rural. Ces effets, observés au début de l'année 2003, ont été compensés par des mesures exceptionnelles de soutien au monde rural. La croissance en volume de cette composante du PIB est estimée à 6,3% en 2003. Toutefois, le taux d'épargne intérieure brute privée est resté très faible en 2003 (7,4%).

La consommation finale des administrations publiques a, quant à elle, progressé de 1,1% en valeur. Cette hausse relativement faible de la consommation finale des administrations publiques en comparaison à la progression des recettes budgétaires, s'est traduite par une augmentation du niveau de l'épargne des administrations publiques. Ainsi, le taux d'épargne intérieure brute des administrations publiques passe à 10,1% en 2003 après 9,8% en 2002.

Comme attendu, à la première année de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le niveau des **investissements** publics et privés a augmenté. Le taux d'investissement se situe à 20,2% contre 18,5% en 2002.

S'agissant de la **demande extérieure nette**, les importations ont augmenté plus vite que les exportations. En effet, la valeur des biens et services provenant de l'extérieur a progressé de 4,5%, du fait de la reprise de l'activité économique et du comblement du déficit vivrier induit par les mauvaises récoltes de 2002, tandis que les ventes à l'étranger augmentent de 2% malgré une baisse des volumes de celles-ci. La diminution des exportations en volume résulte de la baisse de la production de certains produits, notamment l'acide phosphorique et l'huile brute d'arachide. Ainsi, le déficit de la balance des biens et services passe de 11,1% du PIB en 2002 à 11,6% du PIB en 2003.

En conséquence, le déficit du compte extérieur courant se dégrade légèrement et s'établit à 6,9% du PIB contre 6,4% en 2002. Hors dons, il ressort respectivement à - 8,3 % et - 8,8 % en 2002 et 2003. Cette évolution défavorable du compte extérieur courant s'est traduite par une détérioration de la **balance des paiements extérieurs**. Elle laisse apparaître, en 2003, un solde global excédentaire de 61,4 milliards contre 111,7 milliards en 2002.

Au **plan budgétaire**, l'année 2003 est marquée par la poursuite et la consolidation de l'assainissement des finances publiques qui est reflété par un bon comportement des recettes fiscales et un bon niveau d'exécution des dépenses publiques.

Globalement, il résulte de l'exécution budgétaire 2003, un excédent budgétaire de base de 0,6% du PIB. Hors dépenses PPTE et coûts des réformes structurelles, l'excédent budgétaire de base est de 1,5% du PIB. Le déficit global sur la base des engagements (hors dons) se situe à 3,5% du PIB, soit une hausse de 1,6 points par rapport à l'année précédente s'expliquant par le renforcement des dépenses sociales financées sur ressources PPTE.

S'agissant du financement du déficit budgétaire, le financement intérieur net s'est établi à -3,8 milliards tandis que pour les ressources extérieures, les tirages sur prêts projets s'élèvent à 91 milliards.

Concernant la **situation monétaire**, l'évolution favorable de la balance des paiements a induit une amélioration de 89,7 milliards des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires qui sont passés de 296,8 milliards en décembre 2002 à 386,5 milliards en décembre 2003. Cette situation a autant profité à la Banque centrale qu'aux banques primaires.

L'encours du crédit intérieur, contrairement à l'année 2002 où il s'était replié de 44,4 milliards, est en progression de 7,1% en 2003 exclusivement sous l'effet des crédits à l'économie, la Position Nette du Gouvernement étant en amélioration.

La Position Nette du Gouvernement est ressortie à 64,2 milliards à fin décembre 2003 contre 106,5 milliards à fin décembre 2002, soit une amélioration 42,3 milliards reflétant la bonne tenue des finances publiques.

Le financement bancaire du secteur privé a été soutenu en 2003 avec une hausse de 14,3% comparativement à 2002. Cette évolution résulte pour une large part du regain d'activité de certaines industries au dernier trimestre, qui a entraîné une hausse des demandes de crédits pour satisfaire les besoins en fonds de roulement. En effet, l'encours des crédits à l'économie est passé de 686,6 milliards à 784,6 milliards entre décembre 2002 et décembre 2003. Cependant, la plupart des crédits sont de court terme avec 63,7% des crédits ordinaires en 2003 contre 57,2% en 2002 alors que les crédits à moyen et long terme en constituent 32,6% contre 36% en 2002. Par ailleurs, le poids des crédits en souffrance est en baisse, 3,7% des crédits ordinaires en 2003 contre 6,8% en 2002. Les crédits à l'économie ont représenté 21,1% du PIB en 2003 contre 19,7% en 2002.

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la liquidité globale de l'économie a connu une expansion de 14,6% en 2003 contre 7,6% en 2002. Cette évolution a profité exclusivement aux dépôts qui ont représenté 84,5% du stock monétaire en 2003 contre 80,2% l'année précédente. Le coefficient de liquidité est ainsi passé de 26,1% à 28% entre les deux périodes.

Globalement, la politique monétaire du Sénégal a été caractérisée par la maîtrise de l'inflation, la consolidation des réserves de change et un financement soutenu de l'économie.

## II.2. LES TENDANCES POUR 2004

Après la reprise observée en 2003, le rythme de l'activité économique se consoliderait en 2004, grâce à une bonne tenue de l'ensemble des secteurs. Par conséquent, la croissance réelle du PIB est attendue à 6,1% après 6,5% en 2003.

En effet, le **secteur primaire** croîtrait de 7,5% grâce à la poursuite du redressement du **sous-secteur agricole** qui représente un des piliers de la stratégie de réduction de la pauvreté. A la faveur d'une politique de diversification et de modernisation plus hardie et des programmes spéciaux (maïs, manioc, sésame) initiés par le Gouvernement avec l'appui technique de la FAO, le sous-secteur progresserait de 10,0% en 2004 après 36,3% de 2003. Toutefois, le redressement complet de la production arachidière ne serait effectif qu'après reconstitution du capital semencier à l'issue de laquelle un niveau de semences de 100 000 tonnes est attendu.

Du fait de son caractère extensif, le **sous-secteur de l'élevage** possède, globalement, une marge d'amélioration assez significative. Les différents projets mis en œuvre ont pour objectif d'augmenter la production dans le but de porter la consommation de viande à environ 15 kg en moyenne par habitant et par an. Ainsi, le sous-secteur devrait croître de 5,0% en 2004, en raison de la progression numérique de certaines espèces (petits ruminants et volailles grâce à la vaccination) et de l'amélioration du poids moyen des animaux.

S'agissant du **sous-secteur de la pêche**, la croissance est attendue à 3,0% en 2004 contre 4,9% en 2003, du fait de la baisse du rythme de l'activité de la pêche artisanale et l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques.

En rapport avec l'objectif de maintien de l'équilibre écologique, la croissance du **sous secteur de la forêt** se maintiendrait à 4,0% en 2004.

Concernant le **secteur secondaire**, la restructuration de l'appareil industriel permettrait de renforcer la productivité, de développer les exportations et d'améliorer la capacité industrielle à générer beaucoup plus d'emplois. La croissance du secteur est attendue à 7,2% grâce à la bonne tenue de l'ensemble des sous-secteurs, excepté les huileries.

En effet, le **sous-secteur des mines et carrières** progresserait de 10,0% en raison du regain de dynamisme des entreprises extractives avec notamment la disponibilité, en année pleine, du phosphate de la carrière de Tobène.

Grâce aux investissements réalisés, visant à augmenter la capacité de production et à l'amélioration de la gestion de la principale entreprise, auxquels s'ajoutent les performances enregistrées dans l'électrification rurale, le **sous-secteur de l'énergie** maintiendrait un niveau d'activité élevé en 2004. Ainsi, la production d'énergie croîtrait de près de 9,0%.

S'agissant du **sous-secteur du Bâtiment et Tavaux Publics**, la croissance resterait très soutenue en raison des investissements publics en infrastructures de base et du dynamisme de la construction de logements des ménages. Le sous-secteur enregistrerait une hausse de 12,5% en 2004 contre 10,5% en 2003.

Seules les **huileries** accuseraient une baisse, du fait de l'insuffisance des graines destinées à la trituration en raison du faible niveau de collecte et de l'épuisement des stocks de graines de la principale entreprise du sous-secteur. La baisse de la production est attendue à 3%, contre 22,8% en 2003.

Nonobstant l'environnement peu favorable pour l'acide phosphorique, les **autres industries**, retrouveraient un regain de dynamisme avec une hausse de 5,0%, grâce à la progression des sous-secteurs du ciment, du raffinage de pétrole et des autres industries alimentaires.

Quant au **secteur tertiaire**, sa croissance est attendue à 5,5% en 2004, essentiellement tirée par le sous-secteur des Transports et Télécommunications. En effet, le **sous-secteur des Transports et Télécommunications** afficherait une progression de 8% grâce à la hausse de l'activité des télé services consécutive à la libéralisation.

Les **activités commerciales** maintiendraient le rythme de progression de 5,5%, grâce au bon approvisionnement des marchés résultant du bon comportement de l'ensemble des secteurs et du renforcement des moyens des structures de régulation, de contrôle et d'information sur les marchés.

Les **services de santé et d'éducation** progresseraient de 4,0% chacun en raison de leur statut de secteurs prioritaires.

S'agissant du niveau général des prix, l'**inflation** mesurée par le déflateur du PIB resterait en dessous du seuil de 3% retenu par l'UEMOA dans le cadre de surveillance multilatérale. Elle est attendue à 1,4% en 2004, ce qui porterait la croissance du PIB nominal à 7,5%.

Concernant les **emplois du PIB**, la consommation finale croîtrait moins vite que le PIB. Ainsi, le niveau de l'épargne intérieure s'améliorerait légèrement en affichant un taux de 10,3% contre 9,5% en 2003. La croissance serait portée par l'investissement qui progresserait de plus de 14%, essentiellement tiré par l'investissement privé. Par conséquent, le taux

d'investissement devrait dépasser 20%. Au total, la demande intérieure nominale augmenterait de 7,7%, pour une progression de 6,3% en termes réels.

Pour ce qui est des exportations nettes en volume, elles croîtraient de 3,9% tandis que le volume des importations augmenterait de 5,4%.

S'agissant de la balance des paiements, les projections laissent entrevoir une amélioration en 2004, avec un déficit du compte courant (hors dons) qui se situerait à 7,9% du PIB contre 8,8% en 2003.

Concernant la dette, l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE survenue en avril 2004, permettra un allègement substantiel de la dette du pays vis à vis des créanciers membres du Club de Paris.

S'agissant des finances publiques, la politique d'assainissement sera poursuivie et consolidée. Ainsi, le solde budgétaire de base (hors dépense PPTE et coût des réformes structurelles) ressortirait à 1,4% du PIB en 2004 et le déficit global sur la base des ordonnancements (hors dons) devrait se situer à 4,8% du PIB.

L'évolution de la **situation monétaire** en 2004 comparée à celle de 2003 ferait ressortir une amélioration des avoirs extérieurs nets de 58,4 milliards, une légère augmentation des crédits intérieurs (1,1%) sous l'effet de l'amélioration sensible de la position nette du gouvernement, les crédits à l'économie étant en augmentation de 5,2%. La masse monétaire croîtrait en conséquence de 7,1% en ligne avec la croissance nominale du PIB.

### III. LES PERSPECTIVES EN 2005

#### III.1. LES OBJECTIFS ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

Les objectifs de développement économique et financier à moyen et long terme continueront de s'inspirer des orientations déclinées dans le DSRP avec notamment la nécessité de satisfaire la demande sociale croissante. Aussi, le Sénégal entreprend-il d'accélérer sa croissance dans un contexte de maîtrise de l'inflation et de maintien des bonnes pratiques en matière de gestion financière et monétaire afin de répondre significativement aux préoccupations de réduction de la pauvreté.

Les objectifs de croissance que le Gouvernement s'est fixé rentrent dans le cadre d'une Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) qui vise à porter, à moyen et long terme, le taux de croissance réel du PIB à plus de 7% en moyenne annuelle.

Cette Stratégie de croissance accélérée repose sur le premier levier de la stratégie de réduction de la pauvreté, à savoir la création de richesses. Elle s'articule autour de trois (03) ou quatre (04) grappes caractérisées par (i) une bonne marge de progression à moyen et long terme (fort potentiel de croissance), (ii) une forte intensité de création de nouveaux emplois et enfin (iii) un fort potentiel de compétitivité internationale (tournées vers l'extérieur), en vue d'augmenter la contribution encore faible des exportations à la croissance économique et de ramener, à long terme, le déficit du compte extérieur courant hors dons en dessous du seuil de 5% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Cette stratégie reposera sur un environnement macroéconomique favorable marqué par l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE intervenue en avril 2004, l'éligibilité du Sénégal au « Millénum Challenge Account » (MCA), la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et la mise en œuvre des réformes du système de gestion des finances publiques et des marchés publics (CFAA et CPAR).

Cette série de réformes, conjuguée aux politiques visant la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé, l'efficacité du système judiciaire, la lutte contre la corruption, l'amélioration de la gouvernance locale et des services de l'administration publique, devraient davantage renforcer l'attractivité de l'économie sénégalaise, mieux inspirer confiance à la communauté internationale suite notamment aux notes « B » à court terme et « B+ » à long terme, attribuées au Sénégal par l'Agence de notation internationale Standard & Poor's en avril 2004.

A plus court terme, notamment en 2005, les perspectives macroéconomiques reposent sur la poursuite des objectifs de croissance et d'un ensemble de mesures prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Ainsi, la croissance réelle du PIB est projetée à 6,1%, grâce à un bon comportement de l'ensemble des secteurs.

La traduction des objectifs au niveau sectoriel fait apparaître une croissance du **secteur primaire** de 6,8% essentiellement tiré par le sous-secteur agricole qui devrait croître de 8% à la faveur de politiques nationales visant le développement agricole durable, avec comme objectif majeur la contribution à la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus des populations rurales et la protection de l'environnement. Ces politiques et stratégies rencontrent les objectifs des grandes orientations définies par le Gouvernement telles que : le PNDA, la LOASP, les programmes maïs, manioc et sésame

Concernant le **secteur secondaire**, la poursuite de la restructuration de l'appareil industriel permettrait de renforcer davantage la productivité avec notamment la réduction des coûts de production, de développer les exportations et d'améliorer la capacité industrielle à générer beaucoup plus d'emplois. Le secteur devrait croître de près de 7,9% en 2005.

Quant au **secteur tertiaire**, sa croissance est attendue à 5,5% en 2005 du fait notamment des Transports et Télécommunications avec la libéralisation complète du sous-secteur. Le transport devrait bénéficier de l'amélioration de la mobilité urbaine, avec la construction de nouvelles infrastructures routières (échangeurs et routes) et la réhabilitation des anciens.

Pour ce qui est du niveau général des prix, l'inflation mesurée par le déflateur du PIB resterait maintenue en dessous du seuil de 2% en 2005 avec la conduite de politiques monétaire et budgétaire prudentes et à un bon approvisionnement des marchés.

Concernant **les emplois du PIB**, la **consommation finale** resterait ferme et représenterait environ 88% du PIB, soit un taux d'épargne intérieure brute de près de 12%. Le niveau de l'épargne intérieure publique resterait satisfaisant (7%), tandis que celui du secteur privé demeurerait modéré (5%).

Parallèlement, **l'investissement** restera dynamique avec notamment la construction d'importantes infrastructures publiques, notamment avec la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU) et la vigueur de la construction de logement par les ménages. Ainsi, le taux d'investissement dépasserait 21% du PIB en 2005.

S'agissant de **la demande extérieure nette**, les exportations de biens augmenteraient de 6,1% tandis que les importations de biens progresseraient de 4,0%. Ainsi, le déficit de la balance des biens et services s'améliorerait malgré le léger repli des services nets.

Au niveau de **la balance des paiements**, compte non tenu des transferts officiels, le déficit courant (hors dons) passerait de 7,9 % du PIB en 2004 à 6,8 % du PIB en 2005.

S'agissant des **finances publiques**, la politique d'assainissement sera poursuivie et consolidée. Ainsi, le solde budgétaire de base (hors PPTTE et coût des réformes structurelles) ressortirait à 1% du PIB en 2005, contre 1,4% en 2004 et le déficit global sur la base des engagements (hors dons) devrait se situer à 3,7% du PIB.

En 2005, il est attendu une augmentation de tous les agrégats monétaires. **La situation monétaire** comparée à celle de 2004 se caractériserait par une amélioration des avoirs extérieurs nets de 33,4 milliards, une progression de 6,4% des crédits intérieurs malgré la baisse des crédits nets à l'Etat et une hausse de 7,4% de la masse monétaire.

### III.2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLES

Pour réaliser les objectifs de croissance économique, d'inflation et de viabilité financière interne et extérieur, les politiques macro-économiques mises en place seront complétées et renforcées par des politiques sectorielles adéquates. Celles-ci concourent toutes à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté qui a été définie à la suite d'un large processus participatif.

Ainsi, au niveau du **secteur primaire**, les politiques et stratégies **agricoles** définies par l'Etat et qui seront mises en œuvre pendant les prochaines années, reposent essentiellement sur l'intensification et la modernisation de la production agricole, la responsabilisation des agriculteurs, la poursuite de la libéralisation des prix et des marchés, la décentralisation et l'incitation à l'investissement privé en milieu rural. Ces différentes politiques et stratégies rencontrent les objectifs et orientations déclinés par le Gouvernement dans le Programme National de Développement Agricole (PNDA), la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), les programmes maïs, manioc et sésame. L'ensemble de ces politiques et programmes s'inscrivent dans une stratégie nationale de développement agricole durable, avec comme objectif majeur la contribution à la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des revenus des populations et la protection de l'environnement, prise dans son sens large.

Par ailleurs, le développement de l'agriculture irriguée sera consolidé, avec l'accroissement des périmètres irrigués et la promotion des technologies modernes.

Du fait de son caractère extensif, **l'élevage** sénégalais possède une marge d'amélioration assez significative. Les différents projets qui seront mis en œuvre ont essentiellement pour objectif l'amélioration de la sécurité alimentaire par une augmentation significative de la production locale afin de relever **la consommation de viande** au-delà de son niveau actuel.

**La filière avicole**, notamment l'aviculture industrielle, permettra de pallier les lacunes dans la production de viande rouge en raison de sa croissance rapide et de l'amélioration des conditions du marché pour les acteurs évoluant dans ce secteur.

Des efforts seront également consentis pour le développement de **l'aviculture traditionnelle** grâce à la vaccination à travers diverses actions menées dans le cadre de certains projets comme le PAPEL dans la Zone Sylvopastorale et dans le Bassin Arachidier, et à l'amélioration génétique des races locales par l'introduction de coqs raceurs. La finalité de ces efforts est d'améliorer le revenu des populations rurales.

L'augmentation de la production de viande se fera aussi par le développement des espèces à cycle court. A cet effet, des actions sont en train d'être menées sur diverses espèces dont : (i) l'amélioration de la filière porcine, notamment dans la région de Ziguinchor qui dispose d'un important cheptel porcin ainsi que dans la Petite Côte ; (ii) la vaccination systématique des petits ruminants dont l'amélioration et l'exploitation jouent un rôle prépondérant dans l'augmentation du revenu en milieu rural. Elles vont être consolidées et poursuivies au cours des prochaines années.

Pour ce qui est de **la production laitière**, la voie ciblée est l'insémination artificielle, par le volet élevage du Programme Agricole et qui sera poursuivie dans le cadre du PAPEL, notamment dans le Bassin Arachidier. Les objectifs visent à : (i) faire

passer la consommation annuelle moyenne de 27 litres à près de 40 litres par habitant dans les années à venir ; (ii) réorienter la demande laitière vers la production locale afin de réduire la facture laitière.

S'agissant de la **situation épidémiologique**, la priorité est aujourd'hui accordée à la lutte contre la peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine, la peste des petits ruminants, la maladie de Newcastle, la peste porcine africaine, la fièvre aphteuse, la peste équine, la fièvre de la vallée du Rift et la dermatose nodulaire contagieuse bovine. Ainsi, le Programme panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE) qui intervient dans l'appui : (i) à l'établissement de réseaux de surveillance épidémiologique des principales maladies animales ; (ii) à l'acquisition des capacités nécessaires à l'organisation de contrôle épidémiologique de ces maladies ; (iii) au développement de la distribution efficace et durable des produits et services vétérinaires.

Dans le domaine de l'hydraulique rurale, les stratégies ambitionnent de libérer, à moyen terme, le sous-secteur agricole des aléas climatiques et de sécuriser les productions par une plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité des ressources en eau. A cet effet, les différents projets visent : (i) le renforcement des capacités des comités de gestion des forages ; (ii) la promotion et la valorisation des énergies nouvelles et renouvelables ; (iii) le renforcement et la généralisation de la politique de branchements sociaux ; (iv) la construction de forages motorisés ; (v) la réhabilitation et le ponçage des puits modernes en milieu rural et (vi) la réhabilitation de forages et la réalisation d'ouvrage de stockage.

Par ailleurs, le stockage des eaux de pluie dont l'expérience est déjà réussie dans la région de Thiès, avec notamment la construction de bassins de rétention, sera étendu aux autres régions.

Pour ce qui est de la **gestion de l'environnement**, la politique du Gouvernement cherchera à maintenir les équilibres des éco-systèmes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural. A cet effet, les différentes lignes d'actions visent à : (i) atténuer la pression démographique sur l'environnement ; (ii) améliorer les systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des déchets ; (iii) sensibiliser et impliquer les populations locales sur la gestion durable des ressources naturelles ; (v) promouvoir des unités d'exploitation et de transformation des produits forestiers ; (vi) lutter contre la pollution nuisante et industrielle à travers notamment la promotion des actions de traitement et de recyclage des déchets industriels.

S'agissant de la gestion des **ressources maritimes**, la stratégie continuera de viser la satisfaction de la demande nationale, la gestion durable, la restauration et la valorisation des ressources halieutiques ainsi que la promotion de la qualification des professionnels du secteur. A cet égard, les différentes actions entreprises poursuivront : (i) le développement de la pêche continentale et de l'aquaculture ; (ii) la promotion du débarquement et de la distribution des produits halieutiques et la diffusion de produits halieutiques sur toute l'étendue du territoire national ; (iii) l'aménagement des quais de pêche et la sensibilisation pour une utilisation rationnelle et responsable des ressources halieutiques à travers notamment l'acquisition de matériel de contrôle et de surveillance, l'implication des organes de concertation et de cogestion ; (iv) la promotion des mesures de sécurité pour les pêcheurs avec l'approvisionnement du marché en gilets de sauvetage ; (v) la lutte contre la pollution des eaux marines et continentales ; (vi) la réduction des pertes post-capture au débarquement par le renforcement des infrastructures de conservation, de transport et de commercialisation ; (vii) l'appui à la transformation artisanale et (viii) la formation des professionnels de la pêche artisanale.

Pour le **secteur secondaire**, la stratégie du Gouvernement a pour ambition de développer l'industrie en améliorant la productivité et la compétitivité des entreprises et en réduisant les coûts des facteurs. Ainsi, une attention particulière est portée au sous-secteur de **l'énergie** qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance. Le développement des infrastructures et services énergétiques à travers une augmentation du niveau des investissements et la création d'un cadre institutionnel assez attrayant devra porter le taux d'électrification rurale au niveau de la moyenne mondiale (60%) avec des actions renforcées dans le milieu rural. Ainsi, le Gouvernement s'appuiera sur l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) pour atteindre un objectif de 15% de taux d'électrification rurale en 2005.

S'agissant particulièrement du **secteur industriel**, les orientations du Gouvernement visent à développer le secteur, à favoriser le développement industriel endogène et à poursuivre la mise à niveau des entreprises. Ainsi, les investissements publics seront réorientés vers le relèvement de la productivité des entreprises. Le dialogue entre l'Etat et le secteur privé sera renforcé, à travers notamment les Conseils Présidentiels pour l'investissement (CPI), pour établir des relations de partenariat stratégique avec les entreprises étrangères évoluant dans des secteurs clés afin d'identifier et de lever les distorsions et les obstacles au développement de l'investissement direct. Par conséquent, le dispositif de suivi des performances des entreprises sera également renforcé.

Pour ce qui est du secteur de **l'artisanat**, les objectifs de politique concernent l'amélioration de la qualité des produits et services offerts, la pérennisation des actions de formation des artisans et de leur encadrement et le renforcement des infrastructures de soutien au monde rural. Les principales lignes d'action portent sur (i) la construction et l'équipement de centres de distribution décentralisés avec comme résultat de meilleures conditions d'accès aux marchés des produits et services de l'artisanat ; (ii) la création de circuits de distribution ramifiés à partir des villages ; (iii) la réhabilitation et la modernisation des centres de formation ; (iv) le développement de programmes de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication en milieu artisanal ; (v) et l'équipement des villages centres.

Pour les **PME/PMI**, il s'agira surtout de : (i) institutionnaliser des guichets d'aide à l'investissement et appuyer l'implantation par le biais d'un système de financement décentralisé et renforcé ; (ii) mettre en place un système de financement adapté aux besoins de l'entreprise par la création d'un fonds d'appui, le développement de nouveaux produits, la coordination des sources de financement non bancaire existantes et la poursuite du renforcement des capacités de financement des mutuelles de crédit et d'épargne ; (iii) insérer progressivement le secteur informel dans l'économie moderne en vue de la densification du tissu des PME par les Micros et Petites Entreprises (MPE) et (iv) mettre en place un dispositif de sauvetage des entreprises en difficulté.

S'agissant du sous-secteur des **mines**, il s'agira de : (i) favoriser l'émergence d'activités minières artisanales et semi-industrielles par une meilleure maîtrise du potentiel ; (ii) concevoir une législation minière suffisamment attractive et promouvoir une politique minière favorisant un développement durable ; (iii) contribuer à la diversification des sources de revenus des populations par la recherche de nouvelles applications aux substances à faible débouchés.

Pour ce qui est du **secteur tertiaire**, en raison de la priorité accordée aux infrastructures dans le renforcement des capacités de production, le Gouvernement a engagé des actions fermes au niveau du transport afin de résoudre définitivement le problème de la mobilité urbaine, notamment à Dakar.

Ainsi, le **sous-secteur des transports** dont toute performance se traduit par une amélioration des facteurs de compétitivité sera particulièrement renforcé. A cet effet, le Gouvernement entend renforcer les échanges interurbains par la mise en œuvre d'un vaste programme de construction, d'entretien et de réhabilitation d'infrastructures de transport, notamment des routes, des boucles et des ponts.

Conscient du rôle que joue le sous-secteur des transports urbains et résolument engagé pour le désengorgement de la ville de Dakar, l'Etat poursuivra la mise en œuvre de son Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine (PAMU) qui vise à faciliter de manière durable les conditions de déplacement des populations de l'agglomération dakaraise, des villes de Thiès et Kaolack tout en consolidant les acquis du projet de réforme et de renforcement des capacités.

Concernant le sous-secteur des **télécommunications**, l'Etat est conscient que l'information et la communication demeurent des facteurs clés du développement économique et social. Aussi, l'Etat a décidé de conférer une priorité stratégique aux **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication** et compte poursuivre le développement des télé services par la promotion de l'accès au téléphone et à l'Internet afin de mieux positionner le Sénégal sur le marché mondial des télé services.

La libéralisation des télécommunications effective depuis juillet 2004 contribuera à maintenir les acquis et placer le Sénégal parmi les pays émergents dans le secteur et à améliorer les conditions de concurrence. La téléphonie rurale, maillon faible du système, devra connaître un développement important. Il s'agira de poursuivre le rapprochement de toutes les localités d'un centre téléphonique en étendant le téléphone dans les villages centres abritant des structures administratives et ceux de plus de 2.000 habitants.

Pour ce qui est du **commerce**, les objectifs du Gouvernement visent à (i) développer davantage le commerce international grâce à l'amélioration des politiques commerciales, au développement et à la promotion des exportations; (ii) développer le commerce intérieur en améliorant les conditions internes d'approvisionnement des marchés.

Pour ce qui est du **sous-secteur du tourisme**, l'objectif central poursuivi, conformément aux axes stratégiques du DSRP et à la lettre de politique sectorielle, est la sauvegarde et la valorisation du potentiel touristique national. Les stratégies y afférentes sont relatives à : (i) une meilleure connaissance du potentiel et la réalisation d'investissements structurants ; (ii) une meilleure prise en charge des initiatives locales ; (iii) une mise en place d'un cadre incitatif aux investissements ; (iv) une intensification des activités liées à la promotion du tourisme de luxe ; (v) un développement d'un tourisme de masse ; (vi) un assainissement de l'environnement touristique.

S'agissant du **secteur quaternaire**, le Gouvernement confère une place de choix au capital humain dans la croissance et le développement durable. C'est ce qui explique les efforts importants déployés par le Gouvernement pour l'amélioration de la qualité des ressources humaines. Ces efforts se traduisent par l'attention particulière accordée à l'éducation et à la formation, aux soins de santé ainsi qu'à l'accès à l'eau potable.

La **politique éducative** du Sénégal pour les prochaines poursuivra la mise en œuvre du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF). Les principes directeurs du programme reposent sur une approche globale de l'éducation et une vision à long terme sur la stratégie de développement du secteur. Ainsi, pour garantir une maîtrise des flux, une articulation entre les différents niveaux et filières est nécessaire. Les orientations du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF 2000 - 2010) sont au nombre de trois: (i) l'élargissement de l'accès à l'éducation en particulier à l'enseignement élémentaire et à la formation; (ii) l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux ; (iii) l'amélioration de la gestion du système éducatif. Il s'agira d'arriver à : (i) une scolarisation universelle et à l'éradication de l'analphabétisme; (ii) une plus grande ouverture de l'enseignement secondaire dans un environnement pédagogique amélioré ; (iii) une réforme en profondeur de la formation professionnelle en vue de renforcer sa pertinence et sa qualité ; (iv) la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur pour en améliorer la qualité et faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; (v) une amélioration de l'efficacité du cadre et des instruments de gestion du système éducatif ; (vi) une plus grande implication du secteur privé dans tous les ordres d'enseignement.

Pour la **santé**, le Gouvernement poursuivra la politique de prévention des risques sanitaires et de renforcement des programmes de lutte contre les maladies transmissibles. Il s'agira ainsi de disposer d'un système de soins de santé répondant aux besoins, à assurer l'appui nécessaire au développement durable de soins de santé efficaces. A cet effet, les stratégies envisagées sont relatives à : (i) l'accélération du processus de l'offre de service de base communautaire particulièrement en milieu rural par la création et le renforcement des centres de santé communautaire, la formation des agents de ces services ainsi que le renforcement des fonds d'appui aux mutuelles de santé ; (ii) l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des soins de santé par la construction de structures de santé, l'appui logistique à l'évacuation sanitaire des zones pauvres et l'acquisition d'équipements et de médicaments sociaux ; (iii) le développement des ressources humaines avec notamment le recrutement et la mise en place de personnel médical ; (iv) la promotion des mesures de protection individuelle et collective par l'hygiène, l'assainissement et la poursuite du programme Information Education Communication (IEC) ; (v) le renforcement du contrôle des maladies endémiques et de la surveillance épidémiologique particulièrement dans le domaine de la prévention du VIH/SIDA et du paludisme ; (vi) le

renforcement des mesures de lutte contre les MST/SIDA en mettant l'accent sur les zones à haut risque ; (vii) l'accroissement des performances des programmes de Santé de la Reproduction (SR) pour lutter contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile en généralisant les consultations prénatales et les programmes de vaccination.

S'agissant de l'**hydraulique urbaine et l'assainissement**, l'objectif majeur de la politique reste la garantie de l'accès aux services d'eau et d'assainissement pour les populations notamment les plus démunies, la gestion cohérente de la demande en eau et la protection de l'environnement. Ainsi, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain devra atteindre 85 % en 2005 grâce à des investissements massifs dans le secteur.

Concernant le **sous-secteur de la culture**, le Gouvernement poursuivra : (i) la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel; (ii) la mise en place d'un environnement juridique et économique favorable au développement et à la création d'entreprises culturelles ; (iv) le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Culture ; (v) l'appui aux institutions de développement culturel et la création de mutuelles pour la promotion de la culture.

Au niveau du sous secteur **des sports**, les objectifs suivants seront poursuivis : (i) le développement d'infrastructures sportives de soutien adaptées aux zones rurales ; (ii) le soutien aux activités de pêche sportive qui assurent la gestion durable des ressources halieutiques ; (iii) l'installation d'industries de confection d'articles sportifs ; (iv) la promotion du commerce des équipements de sport et produits d'accompagnement ; (v) la promotion du sport dans le secteur touristique ; (vi) la promotion du sport féminin; (vii) l'instauration du professionnalisme dans les disciplines et métiers de sport ; (viii) l'implantation de filières qualifiantes chez les jeunes et les adolescents sportifs et le développement des systèmes Sports-Etudes ; (ix) la création de services de santé pour sport ; (xi) l'appui aux activités des structures sportives des handicapés et à la reconversion des sportifs en fin de carrière et (xii) la promotion des échanges entre structures de sport nationales et internationales par le biais des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

En matière d'**Urbanisme et d'Habitat**, les objectifs poursuivis reposent essentiellement sur l'amélioration des conditions d'accès aux parcelles viabilisées et à des logements adéquats en produisant des logements décents pour le plus grand nombre. Les différentes lignes d'action concernent : (i) l'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres périurbains et urbains ; (ii) la mise en place d'un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites des groupes vulnérables ; (iii) et l'adoption et l'application du nouveau Code de la construction.

Le Gouvernement accorde à la **Sécurité des biens et des personnes** une priorité absolue. Cela passe par un meilleur équipement et une plus grande couverture du territoire par les services de sécurité (Police, Gendarmerie, Armée) et une amélioration de leurs conditions de travail. A cet égard, il sera procédé graduellement à un recrutement de personnels pour les services de sécurité afin d'atteindre un ratio (agents de sécurité/population) satisfaisant. Afin de développer la police de proximité, le Gouvernement s'attellera à la construction d'un commissariat dans chaque département ainsi qu'à l'implantation et la multiplication des postes de police en fonction de la mobilité et de la concentration des populations. La politique de renforcement des capacités et de dotation des policiers en moyens logistiques adaptés sera poursuivie. Par ailleurs, le dispositif de protection civile sera amélioré par le développement d'une politique de prévention et le renforcement des capacités de gestion des catastrophes et accidents ainsi que l'intensification des mesures de prévention et de sensibilisation sur les méfaits de la drogue.

Le Gouvernement renforcera l'indépendance de la **justice** et son accessibilité par le recrutement de magistrats et leur formation en matière commerciale, l'amélioration de leurs conditions de travail, le recrutement de greffiers et la modernisation par l'informatisation des greffes et par la construction et la réhabilitation des tribunaux. La lutte contre la corruption sera intensifiée afin de réduire les surcoûts et de garantir de meilleures perspectives de développement économique et social.

Toutes ces stratégies sectorielles seront mises en œuvre en veillant aux spécificités des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les handicapés et les aînés. Les objectifs et les stratégies qui seront mis en œuvre ont été déclinés dans le DSRP et des plans d'opérations ont été déjà élaborés.

S'agissant de l'**emploi** qui joue un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté, les objectifs spécifiques poursuivis sont : (i) une meilleure gestion et l'employabilité de la main d'œuvre ; (ii) le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi ; (iii) la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain ; (iv) la promotion des activités HIMO ; (v) l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes en situation difficile sur le marché de l'emploi ; (vi) l'amélioration de la santé et des conditions de vie des travailleurs.

Les performances économiques sont largement tributaires du niveau de développement de la **recherche scientifique** quel que soit le pays de référence. La naissance de grands laboratoires et de sociétés multinationales dans les domaines de la technologie détermine de nouvelles formes de génération du bien être social. Afin de tirer profit du contexte actuel marqué par la globalisation et la délocalisation des activités de recherche, de production industrielle, de diffusion des produits de la technologie et du commerce, le Gouvernement intégrera ces nouvelles perspectives et créera un environnement favorable au développement de la recherche scientifique.

## **IV. LES FINANCES PUBLIQUES**

### **IV1. L'EXERCICE BUDGETAIRE EN 2003**

L'année 2003 a été marquée par la poursuite et la consolidation de l'assainissement des finances publiques qui est reflété par un bon comportement des recettes fiscales et un bon niveau d'exécution des dépenses publiques.

#### **IV11. LES RECETTES**

Les recettes ordinaires totales ont progressé de 8,3% en passant de 664,6 milliards en 2002 à 720 milliards en 2003. Cette hausse résulte essentiellement des recettes fiscales qui ont augmenté de 7,6%, portant ainsi le taux de pression fiscale à 18,2 %.

#### **IV12. LES DEPENSES**

Les dépenses totales et prêts nets sont estimées à 850 milliards contre 730,3 milliards en 2002 soit un accroissement de 119,7 milliards en valeur absolue et de 16,4% en valeur relative.

Les dépenses courantes sont estimées à 529,5 milliards. La masse salariale se situe à 203,7 milliards contre une réalisation de 199,4 milliards en 2002. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales s'établit donc à 30,1% contre un plafond de 35% retenu parmi les critères de convergence de l'UEMOA.

Les autres dépenses courantes s'élèvent à 281,2 milliards contre 239,0 milliards en 2002 soit une hausse de 17,7%. Cette hausse est, pour l'essentiel, imputable à l'assistance au monde rural, suite à la situation de détresse induite par la mauvaise campagne agricole de 2002.

Les comptes spéciaux du trésor ont été arrêtés en excédent de 5,3 milliards contre 3,8 milliards en 2002 en raison, notamment de l'impact positif de la réforme du Fonds National de Retraite (FNR).

Les dépenses en capital sont chiffrées à 311,4 milliards dont 163,2 milliards sur financement interne. Le ratio des dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales serait ainsi de 24,1% contre environ 23,5% en 2002, soit au-delà du seuil de 20% retenu par l'UEMOA. Ce ratio ne tient pas compte des ressources PPTE destinées aux secteurs sociaux prioritaires.

Globalement, il résulte de l'exécution budgétaire 2003, un excédent budgétaire de base de (hors PPTE et coûts temporaires des réformes structurelles) de 1,5% du PIB. Le déficit global sur la base des ordonnancements (hors dons) se situe à 3,5% du PIB, soit une dégradation de 1,6 points par rapport à l'année précédente, s'expliquant par le renforcement des dépenses sociales financées sur ressources PPTE.

S'agissant du financement du déficit budgétaire, le financement intérieur s'est établi à -16,5 milliards tandis que pour les ressources extérieures, les tirages sur prêts projets s'élèvent à 90,9 milliards.

**IV21. LA SITUATION A FIN JUIN 2004**

Au cours des deux premiers trimestres de 2004, la gestion budgétaire reste marquée par un bon niveau de recouvrement des recettes et une bonne exécution des dépenses.

Recettes budgétaires et dons

Sur les six premiers mois de l'année 2004, les recettes totales recouvrées s'élèvent à 392,9 milliards contre 357 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 10,1%.

Les recettes fiscales enregistrent une hausse de 9,8 %, passant de 343,3 milliards au premier semestre 2003 à 377 milliards en 2004, soit une amélioration en valeur absolue de 33,7 milliards. Cette bonne performance est surtout imputable aux impôts directs et indirects qui ont crû respectivement de 11,6% et 8,6% par rapport à la même période en 2003.

Les impôts directs sont passés de 105,5 milliards au premier semestre de 2003 à 117,8 milliards au premier semestre de 2004, soit une progression de 12,3 milliards.

L'impôt sur les sociétés recouvré dans les six premiers mois de 2004 est de 53,8 milliards contre 53,4 milliards à la même période de l'année précédente. L'impôt sur le revenu se chiffre à 60,2 milliards au premier semestre 2004 contre 48,4 milliards à la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 11,8 milliards.

La contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE) s'est située à 3,8 milliards contre 3,7 milliards un an auparavant.

Les impôts indirects ont augmenté de 19,4 milliards par rapport à l'année précédente. Ils sont estimés à 244 milliards à fin juin 2004 contre 224,6 milliards à fin juin 2003.

Les taxes sur biens et services se sont établies à 190,3 milliards à fin juin 2004 contre 173,9 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 8,6%, imputable à l'amélioration de la TVA à l'import et de la Taxe spécifique sur le pétrole.

L'impôt sur la propriété est estimé à fin juin 2004 à 15,2 milliards contre 13,2 milliards à la même période en 2003, soit une progression de 2 milliards en valeur absolue et 15,2% en valeur relative.

S'agissant des recettes non fiscales, les recouvrements à fin juin 2004 s'élèvent à 15,9 milliards contre 13,7 milliards à fin juin 2003, soit une hausse de 2 milliards en valeur absolue et 16,1% en valeur relative.

Le montant total des dons à fin juin 2004 s'établit à 32,7 milliards contre 17,2 milliards à la même période de l'année précédente. Ils sont constitués exclusivement de dons en capital.

Dépenses budgétaires

Les dépenses totales et prêts nets sont évalués à 385,4 milliards au deuxième trimestre 2004 contre 319,6 milliards un an auparavant, soit une hausse de 20,6%.

Les dépenses courantes se chiffrent à 269,9 milliards au deuxième semestre contre 239,3 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 12,8%. Les traitements et salaires passent de 100,7 milliards au premier semestre 2003 à 105,6 milliards au premier semestre 2004, soit une augmentation d'un peu moins de 5 milliards. Les intérêts sur la dette publique diminuent de 0,1 milliard s'établissant à 24,1 milliards contre 24,2 milliards un an plus tôt tandis que les autres dépenses courantes progressent de 16,5 milliards, passant de 123,7 milliards à 140,2 milliards entre les premiers semestres 2003 et 2004.

L'exécution des dépenses en capital enregistre une hausse de 34,3% passant de 104,2 milliards au premier semestre 2003 à 138,5 milliards au premier semestre 2004.

Les dépenses en capital sur ressources extérieures se chiffrent à 73,1 milliards au premier semestre 2004 contre 53,1 milliards un an auparavant ; tandis les dépenses en capital financées sur ressources internes se chiffrent à 65,4 milliards contre 51 milliards à la même période de l'année précédente.

Financement

Le financement extérieur net est estimé à 24,8 milliards au premier semestre de l'année 2004. A la même période de l'année précédente, il se situait à 16,2 milliards. Cette évolution très favorable du financement extérieur est due à l'accroissement des tirages sur les prêts - projets.

Le financement intérieur net est estimé à - 69,8 milliards, traduisant essentiellement la poursuite du désengagement de l'Etat vis-à-vis du secteur bancaire.

#### **IV22. LES PROJECTIONS A FIN DECEMBRE 2004**

Les prévisions budgétaires pour l'année 2004 établies sur la base des tendances observées arrêtent les recettes et dépenses totales respectivement à 771,6 milliards et 964,2 milliards.

Les recettes fiscales s'élèveraient à 737,2 milliards enregistrant ainsi une progression de 60,3 milliards relativement à l'année précédente.

Les dépenses ordinaires sont prévues à 556,5 milliards. La masse salariale est projetée à 225,9 milliards contre 203,7 milliards en 2003 soit une progression de 10,9% imputable au recrutement spécial dans la fonction publique. Toutefois, le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait s'établir à 30,6% demeurant bien en deçà du plafond de 35% retenu parmi les critères de convergence de l'UEMOA.

Les autres dépenses courantes sont attendues à 284,8 milliards contre 281,2 milliards en 2003 soit une légère hausse d'environ 1,3%.

Les comptes spéciaux du Trésor ont été projetés en excédent de 4,2 milliards.

Les dépenses en capital devraient enregistrer une progression de 13,1% par rapport à l'année précédente pour se situer à 352 milliards dont 186,5 milliards sur financement interne. Cette hausse des dépenses en capital est essentiellement due à l'intérêt porté par le gouvernement sur les secteurs sociaux de base identifiés dans le DSRP. Le ratio des dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales serait ainsi d'environ 25,3%, soit au delà du seuil de 20% fixé dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.

Globalement, au terme de l'exécution budgétaire 2004, le solde budgétaire de base (hors dépenses PPTE et coûts des réformes structurelles) devrait connaître un excédent de 1,4% du PIB.

En 2004, le renforcement des dépenses d'investissement dans les secteurs sociaux prioritaires avec la poursuite de la mise en œuvre du DSRP conjugué à la poursuite de la politique de recrutement spécial de 5000 agents par an dans la fonction publique, pourraient entraîner un déficit global hors dons de 4,8% du PIB.

## V. LA LOI DE FINANCE DE L'ANNEE 2005

La loi de finances de l'année 2005 est définie dans un contexte de mise en œuvre d'importantes réformes budgétaires avec la déconcentration de l'ordonnancement, la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI), la mise en œuvre du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans quelques ministères et l'unification des nomenclatures du BCI et du Budget.

Elle est marquée par la poursuite de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui constitue le cadre global du programme de croissance et de réduction de la pauvreté.

### V1. LES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL

Les ressources ordinaires du budget (hors dons) pour l'année 2005 sont arrêtées à 841,1 milliards contre 781,4 milliards dans la loi de finance initiale 2004. Elles enregistrent ainsi une amélioration de 59,7 milliards par rapport à l'année 2004, grâce notamment à l'effort conjugué de recouvrement des recettes fiscales et non fiscales.

#### V11. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales attendues pour l'année 2005 s'élèvent à 802,2 milliards contre 737,2 milliards lors de la gestion 2004, soit une hausse de 8,9%.

Les impôts directs sont projetés à 200 milliards en 2005 contre 170,7 milliards en 2004, soit une croissance de 17%. Cette progression serait imputable à une bonne évolution de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu.

Les impôts indirects ont été arrêtés à 602,2 milliards en 2005 contre 566,5 milliards en 2004, soit une augmentation de 6,3%. Cette évolution résulterait des bonnes performances des recouvrements sur les impôts et taxes intérieurs sur les biens et services et les droits et taxes à l'importation.

Les taxes sur biens et services sont attendues à 448 milliards en 2005 contre 403,6 milliards en 2004, soit une progression de 6,3%.

Les droits de douanes (hors TVA à l'importation) sont prévus à 136,2 milliards en 2005 contre 132,1 milliards en 2004, soit une hausse de 3%.

#### V12. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales de l'année 2005 devraient croître de 13% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 38,9 milliards.

#### V13. Les dépenses du budget général

Les prévisions de dépenses du budget général s'établissent à 868,1 milliards. Elles sont constituées des dépenses courantes (personnel et autres dépenses courantes) dont le montant est fixé à 559,1 milliards et des dépenses en capital sur ressources internes évaluées à 309 milliards, dont un montant de 49,6 milliards financé sur ressources PPTE.

#### V14. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel pour l'année 2005 sont prévues à 249,3 milliards. Elles devraient ainsi connaître un accroissement de 23,4 milliards en valeur absolue et de 10,4% en valeur relative, par rapport à la gestion budgétaire 2004. Cet accroissement est essentiellement dû d'une part à la politique de recrutement de 5000 agents par an dans la fonction publique initiée depuis l'année passée et d'autre part à la révision de l'échelle de rémunération des fonctionnaires de l'état à partir d'octobre 2004.

#### V15. Les autres dépenses courantes

Ces dépenses sont projetées à 299,8 milliards (hors un montant de 10 milliards de dépenses sur ressources PPTE) contre 284,8 milliards l'année précédente. Elle progressent ainsi de 15,1 milliards en variation absolue et de 5,3% en variation relative. Cet accroissement est le fait des dépenses en fournitures, entretien et autres qui passent de 146,3 milliards à 157 milliards soit une hausse de 7,3%.

La hausse des dépenses courantes s'explique par le respect des normes fixées pour les budgets alloués à l'éducation et de la santé, notamment aux soins de santé primaires. En effet, la part du budget de fonctionnement allouée à l'Education est de 40% et 10% pour la Santé.

#### V16. Les dépenses d'équipement

La politique d'investissement du Gouvernement sera renforcée par la mobilisation accrue de ressources internes et l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique. Après l'accroissement de l'épargne publique, les actions seront de plus en plus orientées vers les infrastructures d'appui à la production (routes, télécommunications, secteurs productifs etc.), la mise en valeur des ressources humaines, la promotion du secteur privé et l'amélioration des conditions de vie des populations. Un accent particulier sera accordé à l'amélioration de la mobilité urbaine à Dakar.

De nouvelles procédures seront mises en place pour accroître la capacité d'absorption des ressources et la qualité des travaux publics notamment par le biais de la programmation budgétaire par objectifs qui est déjà initiée dans les secteurs de l'Education et de la Santé.

Le Budget Consolidé d'Investissement est fixé à 575,9 milliards contre 461,4 milliards l'année passée. Il progresse ainsi de 114,5 milliards en valeur absolue et de 24,8% en valeur relative.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources internes sont établies à 309 milliards et s'améliorent ainsi de 52,8% par rapport au BCI de 2004 soit un effort interne de 106,8 milliards.

#### V17. Les comptes spéciaux du Trésor

Les comptes spéciaux du trésor sont projetés en dépense pour 46,4 milliards en 2005 contre 43,3 milliards dans la loi de finances 2004, soit une hausse de 3,1 milliards en valeur absolue et 7,2% en valeur relative. Les ressources du compte progressent quant à elles de 5,4%.

#### V18. Le financement du déficit budgétaire

En ce qui concerne le financement intérieur, le Gouvernement continuera de s'adresser au marché financier de l'espace UEMOA par le biais de l'émission de bons de Trésor afin de poursuivre la réduction progressive des concours directs de la Banque Centrale et au profit d'un marché des titres publics dynamiques.

Au niveau de l'assistance extérieure, le Sénégal continuera à bénéficier des concours des partenaires extérieurs avec des taux concessionnels.